

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 091-24 C

Objet : RS - Attribution de subventions aux associations - Secteur économie sociale et solidaire

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miquet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 091-24 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations - Secteur économie sociale et solidaire**

Thierry Repentin en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2023.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Il est proposé au titre du budget 2024 d'allouer les subventions suivantes :

	Versé en 2023	Proposé en 2024
ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) : financer et accompagner des porteurs de projet de création et/ou développement de microentreprise de Grand Chambéry	10 000 €	10 000 €
ADIS (Association départementale pour l'insertion des sourds) : favoriser l'insertion des sourds dans la société, favoriser la mixité des publics, lutter contre l'exclusion des publics sourds fragilisés, mettre en œuvre divers services pour les sourds et malentendants	3 000 €	3 000 €
L'accorderie du bassin chambérien et aixois : système d'échanges et vecteur de lien social pour les habitants du bassin chambérien	5 000 €	5 000 €
AgiSens : informer et sensibiliser le grand public, des entreprises, des jeunes... aux enjeux de l'innovation sociale (Soirée coup de pouce et beaux projets, mini 1 cub, programme « Passeurs d'avenir ») - action : organisation du 9 ^e campus « Passeurs d'avenir »)	3 000 €	3 000 €
France Active Savoie Mont Blanc - action : promotion des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) - action : soutien au fonctionnement	17 000 € 33 700 €	14 500 € 31 200 €
ESS'Team : organisation et coordination du mois de l'ESS 2024 et promotion de l'ESS sur Grand Chambéry avec recensement des acteurs et de leur offre de services	7 000 €	7 000 €

La Monnaie autrement / Elef - action : organisation des 10 ans de l'Elef le 22 juin à Chambéry - action : soutien au fonctionnement	8 000 €	8 000 €
Musiques en fêtes (ex Tétras Lyre) : favoriser l'insertion et la reconnaissance des personnes en situation de handicap intellectuel ou porteuses de troubles du spectre autistique en démontrant leurs performances et leurs qualités au travers des concerts, donnés en partenariat ou avec d'autres formations musicales	3 000 €	3 000 €
Régie Coup de Pouce : renforcer la réponse sociale pour les habitants du quartier du Biollay	8 000 €	8 000 €
Cultures du cœur : lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes le plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.	1 500 €	1 500 €
Le Passage : permettre à des personnes seules, démunies, de trouver un lieu où être accueillies, et de lutter contre la solitude, l'isolement et l'exclusion Contribuer à l'accessibilité pour tous à la culture à travers un café associatif	5 500 €	5 500 €
Zycomatic : lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap et améliorer le quotidien de ces personnes grâce à des offres de projets culturels, festivals, expositions.	3 000 €	3 000 €
TOTAL		102 700 €

Les subventions allouées à France Active Savoie Mont Blanc et à la Régie Coup de Pouce feront l'objet d'une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 7 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de l'économie sociale et solidaire,

Article 2 : décide le versement des subventions pour un montant de 102 700 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre Grand Chambéry et les associations concernées.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

091-24 C

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions aux associations - Secteur économie sociale et solidaire
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	ANNEXE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31597H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31597H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024